



SYNTHÈSE DES ENJEUX

## ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
LES VALS DU DAUPHINÉ

2025



### Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

### Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (***Ambrosia artemisiifolia L.*** ; ***Ambrosia trifida L.***)

### Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux » comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le SymbHII, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions » se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document. Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES VALS DU DAUPHINÉ

ÉTAT DES LIEUX



## PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

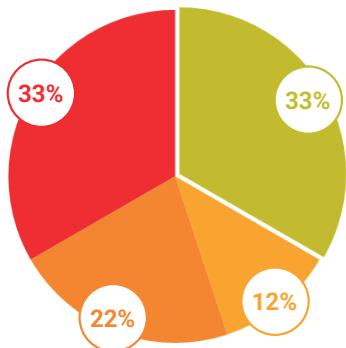
76

espèces exotiques recensées  
dont 7 non envahissantes

### Surface concernée

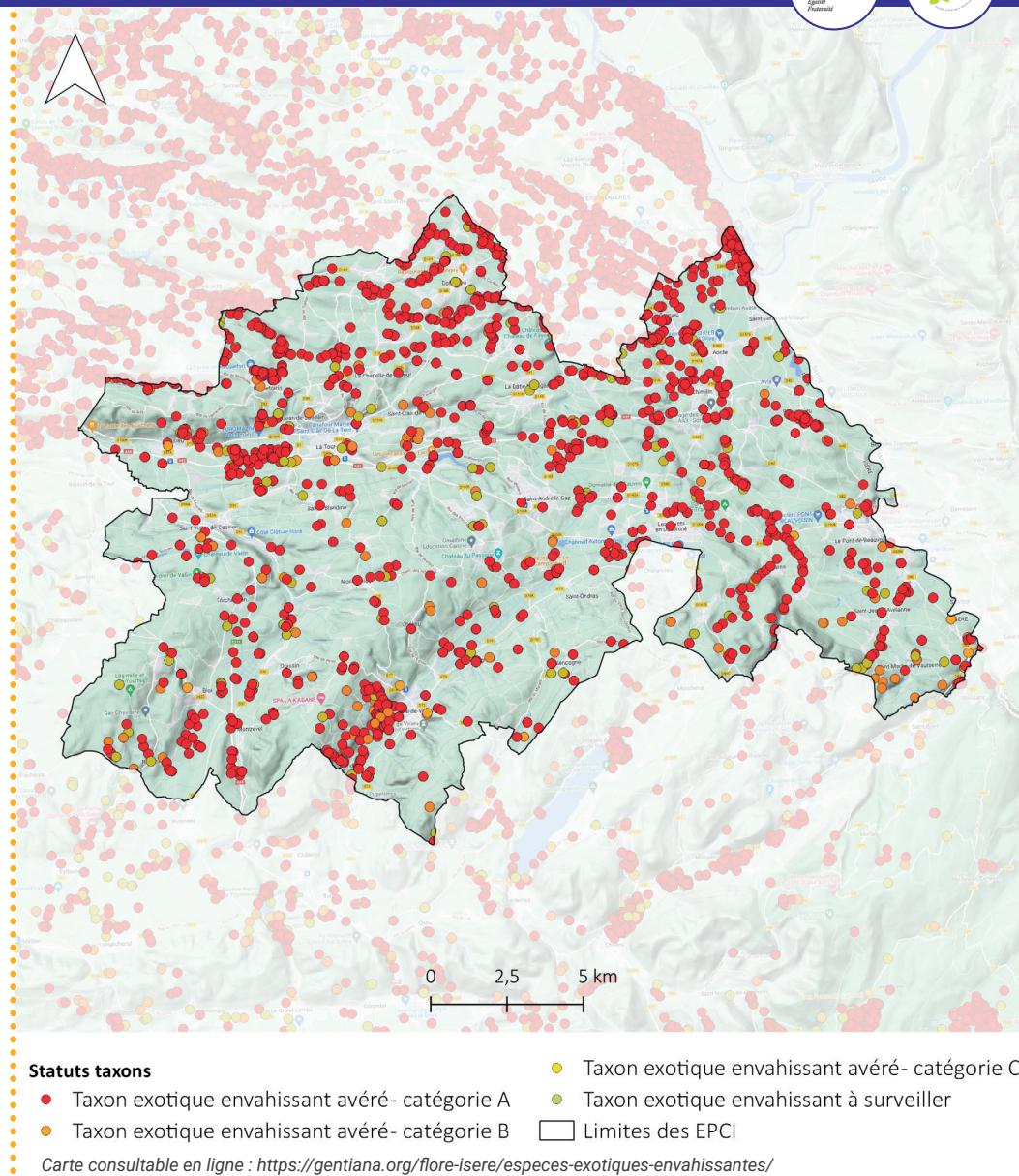
425 mailles de 1 km<sup>2</sup>  
dont 77,41 % présentant  
au moins une espèce  
exotique envahissante

### STATUT DES ESPÈCES



EEE avérée en Isère  
Catégorie A : impact très fort  
Catégorie B : impact fort  
Catégorie C : impact modéré

EEE non avérée en Isère  
À surveiller



## PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

### LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- ↓
- 14% Robinier faux-acacia
  - 13% Solidage géant
  - 12% Vergerette annuelle
  - 9% Ambroisie
  - 7% Érigéron du Canada
  - 6% Renouée de Bohême
  - 5% Renouée du Japon
  - 4% Mélilot blanc
  - 4% Vigne-vierge commune
  - 4% Buddléia de David
  - 22% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

### LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- ↓
- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
  - Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
  - Herbe aux perruches (*Asclepias syriaca*)
  - Elodée de Nuttal (*Elodea nuttallii*)
  - Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
  - Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)
  - Jussie rampante (*Ludwigia peploides*)
  - Grande jussie (*Ludwigia grandiflora*)
  - Myriophylle aquatique (*Myriophyllum aquaticum*)

### LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- ↓
- Roquette d'Orient (*Bunias orientalis*)
  - Topinambour (*Helianthus tuberosus*)
  - Balsamine de Balfour (*Impatiens balfourii*)
  - Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*)
  - Sorgho d'Alep (*Sorghum halepense*)

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES VALS DU DAUPHINÉ

PRIORISER LES ACTIONS



## ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	---

### ESPÈCES À FORT ENVAHISSEMENT (> 30 % DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Robinier faux-acacia ( <i>Robinia pseudoacacia</i> )	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, boisements humides, pelouses et coteaux secs relicuels	Le grand marais, marais et tourbières de la rivière Bièvre, marais dit de la Tour, RNR des Îles du Haut-Rhône, le Michoud, les Adrets
Solidages ( <i>Solidago gigantea</i> , <i>S. canadensis</i> )	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	RNR des Îles du Haut-Rhône, le Grand Marais, zone humide du Rivet, la Grand'Raie, marais et tourbières de la rivière Bièvre, le Marais de la Léchère et ruisseau des Carmes incluant le marais de Reculfort, tourbière du Chambrotin, marais de Clandon, marais de Fitilieu, étang de Malserraud, marais de Saint-Clair-de-la-Tour, marais dit de la Tour, marais de Biol, petit marais et marais de Montrevel
Renouées ( <i>Reynoutria x bohemica</i> , <i>R. japonica</i> , <i>R. sachalinensis</i> )	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Marais de Virieu, petit marais, marais de Fitilieu, marais de Clandon, marais de Saint-Clair-de-la Tour, marais d'Evrieu, le Var, étang de Dolomieu, marais dit de la Tour, étang de la Feuillée
<b>Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)</b>	Voir arrêté préfectoral	

### ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Vigne-vierge commune ( <i>Parthenocissus inserta</i> )	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides (peupleraies, aulnaies)	RNR des Îles du Haut-Rhône, marais et tourbière de la rivière Bièvre, marais de Virieu, ruisseau de Luyssac
Buddléia de David ( <i>Buddleja davidii</i> )	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	RNR des Îles du Haut-Rhône, grand marais, marais de Fitilieu
<b>Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>)</b>	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	

### ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

<b>Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>) ; Herbe aux perruches (<i>Asclepias syriaca</i>) ; Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>)</b>	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Asters américains ( <i>Symphytum x salignum</i> , <i>S. novae-angliae</i> , <i>S. novi-belgii</i> )	Cibler les secteurs à enjeux : zones humides	Marais de Virieu, zone humide de Valencogne au Pré d'Ars, ruisseau du Pissoud

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
Balsamine de Balfour ( <i>Impatiens balfourii</i> )	Surveiller les milieux humides à enjeux : berges des cours d'eaux, ripisylves	Etang Filet, marais de Biol, boisement humide de Moriaux – le Magnin
Sorgho d'Alep ( <i>Sorghum halepense</i> )	Espèce pour le moment plutôt présente en bord de route ou en cultures, surveiller et traiter l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, prairies d'intérêt)	
Erable négundo ( <i>Acer negundo</i> )	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux, pelouses et coteaux secs	
Brome sans arêtes ( <i>Bromopsis inermis</i> )	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, zones humides, prairies d'intérêt)	Marais dit de la Tour
Roquette d'Orient ( <i>Bunias orientalis</i> )	Agir sur les stations connues et surveiller l'apparition de nouvelles stations. Espèce très problématique en prairie et cultures une fois installée	
<b>Elodée de Nuttal (<i>Elodea nuttallii</i>), Lentille d'eau menue (<i>Lemna minuta</i>), Elodée du Canada (<i>Elodea canadensis</i>)</b>	Espèces peu présentes mais colonisant des milieux humides fragiles : agir si les populations ne sont pas encore trop étendues sinon contenir les foyers et surveiller la colonisation en milieux humides	Marais de Fitilieu
Mousse cactus ( <i>Campylopus introflexus</i> )	Espèce pionnière qui tendrait à disparaître après plusieurs années, à surveiller	Etang des nénuphars
Lampsane intermédiaire ( <i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> )	Espèce signalée sur une station. Surveiller la colonisation de milieux à enjeux forts et notamment les pelouses sèches	
<b>Jussie rampante (<i>Ludwigia peploides</i>), Myriophylle aquatique (<i>Myriophyllum aquaticum</i>)</b>	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en aquariophilie.	

### ACTIONS SECONDAIRES

Mélilot blanc ( <i>Melilotus albus</i> )	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux	
Jonc tenu ( <i>Juncus tenuis</i> )	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs et les milieux humides	Etang de Malseroud, RNR des îles du Haut-Rhône, étang des nénuphars, marais et tourbières de la rivière Bièvre
Phytolaque d'Amérique ( <i>Phytolacca americana</i> )	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : zones humides	Etang de Malseroud, ruisseau de Luyssac, le grand Marais
Laurier-cerise ( <i>Prunus laurocerasus</i> )	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : boisements d'intérêt, zones humides	Tourbière de Pré Maudit
Topinambour ( <i>Helianthus tuberosus</i> )	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux, d'autant que la lutte peut s'avérer longue et difficile en cas de peuplements bien installés.	Marais de Saint-Clair-de-la-Tour
Séneçon du Cap ( <i>Senecio inaequidens</i> )	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux, actuellement semble plutôt présent en milieux anthropiques	
Symphorine à fruits blancs ( <i>Symphoricarpos albus</i> )	Surveiller son impact sur les milieux humides	RNN de l'Île de la Platière
Canne de Provence ( <i>Arundo donax</i> )	Surveiller la colonisation	Rui d'Enfer à l'étang de la Feuillée
Cotonéaster horizontal ( <i>Cotoneaster horizontalis</i> ), Chèvrefeuille du Japon ( <i>Lonicera japonica</i> )	Surveiller la colonisation sur le territoire. Non recensée en milieu naturel.	
Souchet robuste ( <i>Cyperus eragrostis</i> )	Surveiller la colonisation des stations connues en milieux humides à enjeux	RNR des îles du Haut-Rhône



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
--------------	------------------	--------	--------------------

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES AVÉRÉES ↓

Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	4,00
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	10,12
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	8,00
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	31,29
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	B	0,47
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	6,59
Aster à feuilles de saule	<i>Symphyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	2,35
Aster des jardins	<i>Symphyotrichum novi-belgii</i> (L.) G.L.Nesom, 1995	A	0,24
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	2,35
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	5,18
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	B	0,24
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	B	1,18
Brome sans arêtes	<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	C	0,94
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	12,71
Cotonéaster horizontal	<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879	C	0,24
Datura stramoine	<i>Datura stramonium</i> L., 1753	B	1,18
Élodée de Nuttal	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920	A	0,47
Élodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	A	0,24
Épilobe cilié	<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	C	0,24
Erable négundo	<i>Acer negundo</i> L., 1753	B	1,65
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	8,00
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	24,71
Jussie rampante	<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1964	A	0,24
Lampsane intermédiaire	<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (M.Bieb.) Hayek, 1931	B	0,24
Lentille d'eau menue	<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	A	0,47
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	2,35
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	13,41
Mousse cactus	<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid., 1819	C	0,24
Myriophylle aquatique	<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc., 1973	A	0,24
Onagre à sépales rouges	<i>Oenothera glazioviana</i> Micheli, 1875	C	1,41
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	4,00
Phytolaque d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	A	3,29
Potentille des Indes	<i>Potentilla indica</i> (Andrews) Th.Wolf, 1904	C	0,24
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtková, 1983	A	19,76
Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai, 1922	B	0,47
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	16,94

Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	45,65
Roquette d'Orient	<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	B	0,47
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	0,71
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	B	0,94
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	42,12
Sorgho d'Alep	<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	A	2,12
Souchet robuste	<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	C	0,24
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	B	1,18
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	39,53
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	12,94

### ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Brome purgatif	<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	D1	1,18
Canne de Provence	<i>Arundo donax</i> L., 1753	D1	0,24
Chêne rouge d'Amérique	<i>Quercus rubra</i> L., 1753	D1	0,24
Chèvrefeuille du Japon	<i>Lonicera japonica</i> Thunb., 1784	D1	0,24
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	D1	6,35
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	D1	1,88
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	3,76
Glycerie striée	<i>Glyceria striata</i> (Lam.) Hitchc., 1928	D1	0,24
Herbe aux perruches	<i>Asclepias syriaca</i> L., 1753	D1	0,24
Impatiante à petites fleurs	<i>Impatiens parviflora</i> DC., 1824	D1	3,29
Jonc tenu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	4,00
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	3,06
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	3,06
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	17,18
Oxalis dressé Oxalis de Dillenius	<i>Oxalis dillenii</i> Jacq., 1794	D1	0,24
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	13,41
Panic dichotome	<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx., 1803	D1	2,35
Panic millet	<i>Panicum miliaceum</i> L., 1753	D1	0,47
Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	D1	0,71
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	D1	0,24
Platane d'Espagne	<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	D1	1,65
Sporobole des Indes	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	D1	0,71
Symphorine à fruits blancs	<i>Symporicarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	D1	0,47

## QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : [signalement-ambroisie.atlasante.fr](https://signalement-ambroisie.atlasante.fr)

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE  
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : [gentiana@gentiana.org](mailto:gentiana@gentiana.org)

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE  
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : [especes-exotiques-envahissantes.fr](https://especes-exotiques-envahissantes.fr)

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : [gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes](https://gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes)

J'AI UNE INTERROGATION  
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : [www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Especes-Exotiques-Envahissantes-Flore](https://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Especes-Exotiques-Envahissantes-Flore)

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F. (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.  
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars  
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE  
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>